



Règlement intérieur

Saison 2020/2021

L'adhésion à l'association « Fire Cheerleaders » implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur. Elle implique également des droits et des devoirs, précisés dans les articles suivants :

ADHESION : lu et approuvé + signature

.....

Vous ne serez adhérent qu'à la remise complète de votre dossier (documents et paiements au 26/09/2020 au plus tard).

Au-delà de cette date, l'athlète ne pratiquera pas jusqu'à la remise du dossier complet.

TENUES : lu et approuvé + signature

.....

Voici le barème des pénalités en cas de détérioration des tenues qui vous sont confiées :

- Tenue dégradée ou perdue : 150 euros.
- Bow perdu ou détérioré : 20 euros.

VENTE CALENDRIERS : lu et approuvé + signature

.....

Tous les élèves sont tenus de vendre 10 calendriers du club pour une somme minimale de 50 euros.

Aucun retour de calendriers ne sera possible sans cette somme. Si tel est le cas, **la différence sera retenue sur les chèques de caution.**

PAPIERS CADEAUX : lu et approuvé + signature

Comme chaque année, nous faisons en période de Noël, les papiers cadeaux à Carrefour. Les élèves ont pour obligation d'y participer au minimum sur 3 créneaux pour les juniors et les séniors.

Nous comprenons les difficultés d'organisation en ces périodes de fêtes, c'est pour cela que nous vous conseillons de vous inscrire dès la sortie du planning. **Une pénalité de 30 euros par créneau non effectué sera retenue sur les chèques de caution.**

SOMMES VERSEES : lu et approuvé + signature

.....

Aucun remboursement ne sera possible sur :

- La cotisation (**en cas de nouveau confinement, un remboursement sera effectué au prorata**)
- Les tenues
- La boutique
- Les voyages
- Etc.

PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'ATHLETE : lu et approuvé + signature

.....

- à tous les cours (**présentiels et virtuels**)
 - aux stages (planning fourni en fonction des évènements).
 - 3 semaines avant les compétitions
- Et ce, malgré les blessures.

Les absences répétées non recevables pourront également donner lieu à une non-participation aux compétitions.

SELECTIONS ET PARTICIPATIONS AUX CHAMPIONNATS : lu et approuvé + signature

.....

.....

Les coaches se réservent le droit d'intégrer ou retirer un athlète de la compétition jusqu'au dernier jour.

Les dirigeants se réservent le droit d'intégrer ou retirer un athlète de la compétition jusqu'au dernier jour en cas de non-respect du règlement.

Votre place en compétition n'est jamais acquise.

Tout déplacement sportif organisé par le club nécessitant la prise d'un transport en commun est obligatoire sous peine de non-participation de l'élève.

LES PARENTS : lu et approuvé + signature

.....

- N'ont pas accès aux salles de cours sans autorisation des coaches ou dirigeants.
 - N'ont pas à s'immiscer dans le choix des coaches et du bureau.
 - N'ont pas à s'immiscer dans l'organisation des cours, animations, championnat
-
- N'ont pas de contact avec les athlètes lors des évènements.
 - S'engagent à amener et récupérer leurs enfants à l'heure aux cours ainsi qu'à tous les évènements sous peine de sanction pour l'élève.
 - S'engagent à ne prendre aucune initiative ou décision pouvant entraîner la responsabilité du club
 - Se chargeront d'organiser leurs déplacements, hébergements et entrée en compétition ; le club ne s'occupera désormais que des athlètes, dirigeants et parents accompagnateurs choisis par le comité directeur.

Nous rappelons aux parents que toute incivilité ou non-respect de ces règles, pourraient entraîner une décision du comité directeur pouvant aller jusqu'à l'exclusion de leurs enfants. Les parents sont soumis aux mêmes règles de savoir-vivre que celles des athlètes.

L'ATHLETE ET SES ENGAGEMENTS : lu et approuvé + signature

.....

- Avoir une tenue appropriée pour ce sport

- ❖ Short et haut près du corps (**pas de poches, ni fermetures**)
 - ❖ Gourde pleine,
 - ❖ Cheveux attachés,
 - ❖ Baskets du club semelles propres,
 - ❖ Ongles coupés,
 - ❖ Rien qui ne puisse blesser au contact.
- Ne pas porter de piercing non protégés ; bijoux interdits.
 - **En cas de blessure ou maladie occasionnant un arrêt supérieur à un entraînement, l'athlète devra fournir aux dirigeants un certificat médical dès son retour. La reprise se fera uniquement sur attestation du médecin ou au terme du certificat initial**
 - L'athlète doit prévenir son coach de toute absence ou de tout retard le plus tôt possible.
 - Avoir une attitude positive. J'adopte le no stress, surtout en cas d'échec
 - Je n'oublie pas que je suis une compétitrice, je m'entraîne sérieusement
 - Dialoguer pour éviter tout malentendu et désamorcer un conflit :
 - ❖ Avec ma coach si incompréhension ou si une situation m'a déplu, une parole m'a vexé ...
 - ❖ Avec mes coéquipières si manque de respect ou autre ...
 - ❖ Avec le président ou les dirigeants si je n'arrive pas à dialoguer avec mes coachs ou mes coéquipières.

Nous vous rappelons que les devoirs scolaires, réunions de famille, soirées et autres évènements ne représentent pas des absences excusées. La réussite scolaire est très importante à nos yeux ; cependant chaque athlète doit apprendre à gérer son temps et à s'organiser en fonction des engagements pris avec les FIRE.

Les absences scolaires connues en début d'année devront être signalées au bureau (par mail).

Il est interdit sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de :

- Manquer de respect (verbal, physique ou gestuel) aux coaches, élèves, dirigeants, parents ou autres.
- Fumer, boire de l'alcool, voler pendant les cours, les sorties club, les championnats etc ...
- Filmer ses camarades à leur insu.
- Utiliser son portable pendant les cours, animations, etc ... sans accord des coaches.
- Publier sans autorisation sur tout média toute publication personnelle concernant l'image du club.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'effets personnels.

Je m'engage (élève) à respecter tous les points ci-dessus me concernant

Signature de l'élève

Signature des parents

Précédé de la mention : « lu et approuvé »

Le.....à.....

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le club.

La base légale de traitement est l'exécution d'une mission liée à la pratique du Cheerleading par une association.

Les données collectées sont destinées au Club ASPTT FIRE CHEERLEADERS.

Le Club s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises, ou organismes quels qu'ils soient.

Elles seront conservées pendant la période d'inscription de votre enfant dans le Club, puis pendant la durée de prescription légale aux fins probatoires et de gestion du dossier.

Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consulter le site www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Responsable de la section Cheerleading.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits informatiques et libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.